

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification du pouvoir adjudicateur : Commune du POIRE SUR VIE - 4 Place du Marché – CS 70004 - 85170 LE POIRE SUR VIE - Tél 02.51.31.80.14 - Fax 02.51.31.89.12

2 - Mode de passation du marché : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

3 - Objet du marché : Balayage mécanique de la voirie communale

4 - Caractéristiques principales :

Le balayage mécanique se fera sur la partie bourg et sur le quartier du Beignon-Basset.

Il n'y a pas de prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

Une variante imposée est décrite dans le CCTP.

Les variantes proposées par le candidat ne sont pas autorisées.

Délai : Un planning de passage est proposé par les candidats.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à août 2019 pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

5 - Date limite de remise des offres : le jeudi 18 avril 2019 à 12 h 00

6 - Lieu de remise des offres : Les dossiers devront parvenir par voie électronique via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>

7 - Justificatifs à produire : Voir le règlement de consultation.

8 - Délai de validité des offres : 120 jours

9 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 55 %
- Valeur technique : 45 % sous pondéré de la manière suivante :
 - Les moyens humains et matériels prévus pour l'exécution de ce marché public : 10 %
 - Le mode opératoire du candidat 15 %
 - La qualité du système de localisation et de traçage des rues réalisées : 10 %
 - Les performances en matière de développement durable concernant l'objet du marché public : 10 %

10 - Renseignements : Toute demande d'information(s) complémentaire(s) devra être formulée par écrit (au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres) par l'intermédiaire de la plateforme : www.marches-securises.fr

11 - Date d'envoi à la publication : le 26 Mars 2019